



**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

sous la présidence de Monsieur Patrice HILT, Maire

Séance ordinaire du 10 juin 2022 à 20h00

(convocation datée du 30 mai 2022)

Membres présents

Sébastien BLAISE, Dominique DIFFINÉ, Christophe DOHRMANN, Pierre FLAMANT, Irma HILT, Patrice HILT, Christian JUND, Denis JUND, Louise JUND, Gertrude LEJEALL, Mélanie MULLER, Fabien POGGIATO, Luc SAEMANN, Muriel WEIL.

Absent(s) excusé(s) avec procuration :

Dominique SCHAEFER.

Absent(s) excusé(s) sans procuration :

NEANT.

Absent(s) non excuse(s):

NEANT.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Dominique DIFFINÉ, Adjoint au Maire

Secrétaire adjoint :

Mme Esther SPACH, secrétaire de mairie

Calcul du quorum (par application de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020) : $15 : 3 = 5$ – *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

Le quorum étant atteint avec **14** membres présents à l'ouverture de la séance, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 6 mai 2022

Composition :

Membres élus : 15

Membres élus en fonction : 15

Membres présents à l'ouverture de la séance : 14

Résultats du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Le maire donne lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 6 mai 2022 qui est approuvé à 14 voix pour et 1 abstention.

2- Cession de terrains au profit de la société *Deltaménagement*

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 14	Résultats du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du projet de la municipalité d'engager des travaux d'extension de l'actuel lotissement *Les vergers*, il convient de céder à la société *Deltaménagement* ayant son siège sis au 9 rue Saint Léon IX à 57850 Dabo (Moselle) les terrains communaux situés à Offwiller au lieu-dit *Geis* (zone 1AU).

Cette cession doit être précédée d'une promesse unilatérale de vente.

Celle-ci porte sur une superficie d'environ 106,80 ares. La surface précise résultera d'un procès-verbal d'arpentage exécuté par un géomètre-expert à la charge de la société *Deltaménagement*.

Le prix de l'are est fixé à 150.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide :

- > de souscrire au profit de la société *Deltaménagement* (9, rue Saint Léon IX 57850 Dabo) une promesse unilatérale de vente portant sur environ 106,80 ares de terrains communaux situés à Offwiller au lieu-dit *Geis* (zone 1AU). La surface précise résultera d'un procès-verbal d'arpentage exécuté par un géomètre-expert.
- > de fixer le prix de la cession à 150,00 euros TTC / are.
- > d'approuver le projet de promesse unilatérale de vente tel que joint **en annexe I** à la présente délibération ;
- > d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre de ce dossier.

3- Installation d'une nouvelle aire de jeux à l'extrémité de la place de la Houlette à Offwiller

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 14	Résultats du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- > de faire installer une nouvelle aire de jeux à l'extrémité de la place de la Houlette (entre la rue des Bergers et les terrains de pétanques). Le marché d'un montant de 24 567.54 euros TTC, a été confié à l'entreprise *Kube* située à La Wantzenau (Bas-Rhin) ;
- > d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux travaux.

Offwiller, le 10 juin 2022

Le secrétaire de séance,
Dominique DIFFINÉ.